



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 26.08.2019

Numéro de publication: SR01-0000001749

Canton: VD

Entité de publication:

Pierre-Alain Givel - Notaire, Place de l'Hôtel-de-Ville 2, 1110 Morges

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Facto'T'Home SA avec For'Home SA

2. Publication

Organisation transférante:

Facto'T'Home SA
CHE-113.079.477
Route de Coinsins 1
1133 Lussy-sur-Morges

Organisation reprenante:

For'Home SA
CHE-112.752.030
Route de Coinsin 1
1167 Lussy-sur-Morges

Publication de la fusion dans la FOSC: 20.08.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

20.11.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

For'Home SA
Route de Coinsin 1
1167 Lussy-sur-Morges